

Assemblée Générale extraordinaire du 19 Octobre 2016

Procès-verbal

Présents : Adrien Buccini, Timothé Janin, Vincent Druon, Nicolas Clémence, Yves Matter, Lora Didion, Romain Lauper, Marinela Gras, Gilles-Olivier Bron, Sébastien Moritz, Jérôme Megevand, Gaël Riondel, Patrick Eichenberger (19h00), Rémi Durand (19h30), Thomas Schnyder

Excusés : Michael Ascensao, Pablo Charosky, Chris Chevallier, Amandine Clémence, Françoise et Pascal Clémence, Camille Druon, Eliane Francisetti, Jérôme Godeau, Dora Haldimann, Frédéric Itin, Guillaume Lambercy, Joël Lucas, Julien Mégevand, Cyrille Schweizer, Laurent Seydoux, Jeremy Gras, Martin Riondel, Sébastien Loterio.

I.- Accueil, bienvenue

2.- Ouverture d'un poste de permanent à 20%

Comme indiqué lors de l'Assemblée Générale du 12 janvier dernier, cette AG extraordinaire a pour but de présenter aux membres la création d'un poste de permanent de l'association, rattaché au Plein-les-Watts Festival.

Conformément à l'article 14 de nos statuts, le comité est en charge d'engager le personnel bénévole mais aussi salarié, comme c'est le cas cette fois.

Le comité a voté à l'unanimité le 19 septembre dernier pour la création d'un poste de permanent à 20% annualisé, avec entrée en fonction le 1er Janvier 2017. Ce poste étant une première, le comité a souhaité présenter en Assemblée Générale les motivations et détails de la création de ce poste, et permettre aux membres de poser toutes les questions et s'exprimer sur son ouverture et les conditions liées.

Titre du poste : Directeur général du Plein-les-Watts Festival

Buts : le but d'ouvrir ce poste est de permettre d'assurer la gestion quotidienne administrative (courriers, emails, contrats, locations) et le démarchage et suivi de partenaires, notamment sur des jours ouvrables (contacter des administrations, des entreprises... et permettre de réaliser des opportunités). Vu la taille du festival et en parallèle le développement des activités de l'association (locations, événements, projet des Cherpines, booking, etc.), il devient nécessaire de pouvoir assurer le suivi de manière quotidienne.

Le poste à 20% représente une journée de travail par semaine (8h), soit 376 heures travaillées par année (416 h – 5 semaines de vacances). Les heures sont annualisées car il y aura des semaines plus chargées que d'autres en fonction des périodes et des tâches, et le but est de garder une certaine souplesse, notamment car il est nécessaire de compléter ces heures par un gros travail bénévole à côté. Le comité a préféré cette solution avec un faible taux pour commencer, pouvoir tester sur une première année si c'est cohérent, utile et sécurisé financièrement.

Salaire : Le salaire proposé est de 30 chf net/h, soit 1'040 chf net/mois (soit 12'480 chf /an).

Cotisations sociales : 1'163.52 chf / an. NB : la LPP (2^{ème} pilier) n'est pas obligatoire pour les salaires de moins de 21'000 chf/an.

Coût pour l'association : 15'000 chf / an

Méthode de financement : Au vu du résultat comptable estimé pour 2016, le comité propose de créer une provision de 15'000 chf destiné au poste pour 2017. Le temps de travail du poste servira notamment à trouver de nouveaux fonds qui devraient couvrir les coûts du poste (subventions, rabais de fournisseurs, appels d'offres, ...). Cela signifie également que l'association est en mesure de financer ce poste en gardant le festival gratuit, sans recourir à une billetterie, qui sera un autre débat non lié aux questions salariales.

Conditions sociales : à établir par le comité en novembre-décembre, sur le modèle d'une convention collective en vigueur (à déterminer). Il s'agit de créer ici quelque chose d'équilibré, qui soit exemplaire comme nous le sommes dans d'autres domaines (environnement, aspects sociaux...), mais sans être défavorable à l'association pour autant. A priori 5 semaines de vacances + jours fériés officiels, et les heures supplémentaires ne sont pas compensées car annualisées (avec adaptation du taux si nécessaire pour l'année suivante).

Rôle, responsabilités :

Le poste est créé par l'association, qui est l'employeur. Sa signature engage valablement le festival, comme pour un membre du comité actuel.

Comme il s'agit d'un premier poste, qui plus est à temps très partiel et qui demande encore un très gros engagement bénévole à côté, le comité souhaite nommer à ce poste un membre actif et expérimenté du festival et de l'association, qui connaît les personnes, les problématiques, les procédures, et qui a la possibilité de diminuer son temps de travail professionnel actuel pour cela.

Selon la loi, il serait possible que le directeur général soit président, tant qu'il est payé pour un projet particulier et non pour des tâches qui incombent à sa fonction. Cependant, pour des questions d'éthique et de transparence, le comité a décidé que le directeur général ne pourrait pas être président ni secrétaire, mais qu'il pouvait être membre ordinaire du comité. *NB : suite à la soumission d'une demande de reconnaissance d'utilité publique de l'association déposée en février 2017, il a été décidé en comité que le Directeur général du festival ne pourrait désormais plus être membre du comité.*

Cahier des charges, mission :

- La gestion interne du festival : l'administration, la coordination, préparation et convocation des séances de travail (comités, commissions) : ordres du jour, PV et comptes-rendus, secrétariat ;
 - La gestion comptable du festival : suivi du budget, devis et facturation, propositions d'investissements et achats, appels d'offres ;
 - La communication à l'interne du festival et à l'extérieur (autorités, médias, public) et représentation des intérêts du festival auprès de ses membres ; développement et mise à jour du site internet et des réseaux sociaux, revue de presse ;
-

- Renouvellement et développement de partenariats, recherche de fonds ;
La logistique (seules tâches hors festival) : livraison de matériel, recherche de contrats de location, engagement du personnel temporaire (techniciens, stagiaires...), entretien et réparation du matériel, véhicule et entrepôts, inventaires, rangements et nettoyages des locaux ;

Questions de l'assemblée :

Lora Didion évoque la possibilité d'engager un professionnel de la recherche de fonds ou logistique ?
Le comité répond que les tâches dont le comité veut donner la charge à un permanent sont variées et que le but est d'ouvrir un seul poste de direction, de trouver quelqu'un de polyvalent qui pourra répondre à l'ensemble des besoins. Le comité ne manque pas de compétences ou d'idées, mais de temps pour les réaliser et gérer. Chaque point du cahier des charges n'est pas toujours du travail régulier. L'ensemble des tâches demande une permanence hebdomadaire.

Marinella Gras soulève la question des vacances. Sont-elles comprises dans le poste ?
Nicolas Clémence répond que 20% correspond à 8h par semaine, soit 416 heures par an. Les vacances sont de 5 semaines, et donc le nombre d'heures travaillées par année est de 376.

Patrick Eichenberger demande si le comité a envisagé d'engager plutôt un indépendant externe ?
Le comité répond que c'est difficile d'engager une personne externe pour les raisons évoquées plus tôt : le poste étant à 20%, cela demande un investissement conséquent au niveau bénévole le reste du temps, pour éviter que le seul salarié de l'association ne réponde qu'une fois par semaine aux sollicitations des autres personnes bénévoles qui travaillent à n'importe quelle heure. Il serait difficile d'exiger d'un externe d'être payé à 20% pour un travail réel à 100% estimé. De plus, il faut quelqu'un d'expérimenté, qui connaisse l'histoire, les institutions, les acteurs du festival, ce qui prendrait des années à reconstruire avec un externe.

Gilles-Olivier Bron remarque qu'il souhaitait que l'on soit très attentif au cahier des charges, notamment à la répartition des tâches salariées et bénévoles. Au vu des éléments présentés, il constate que le comité a bien traité cette question, et est donc rassuré.

Marinella Gras demande si le comité a déjà un ou plusieurs candidats souhaités ou qui se sont déclarés, au sein du comité actuel vu que c'est ce qui est envisagé ?
Le comité répond que oui il en a déjà discuté et un candidat se dégage, qui sera nommé d'ici la fin de l'année, et qu'il le communiquera lors de l'AG ordinaire de janvier.

Lora Didion remarque que si c'est le président ou le secrétaire actuel qui est nommé, il/elle devra donc quitter son poste. A-t-on déjà dans ce cas prévu qui occuperait la présidence ou le poste de secrétaire ?
Le comité répond que c'est juste, et qu'il proposera le cas échéant à l'Assemblée Générale un ou une candidat-e pour le poste de Président ou de Secrétaire. Cependant, les candidatures pour les postes au comité de l'association sont comme chaque année ouvertes à tous les membres.

Le Président met le sujet au vote :

Le poste de permanent est accepté à l'unanimité moins une abstention (Nicolas Clémence).

3.- Divers

Etude de faisabilité pour un changement de site : le président fait circuler le dossier de l'étude demandée par les autorités communales pour envisager de déplacer le festival. Celle-ci est disponible via le lien suivant : <https://drive.google.com/open?id=0B4LjpG9h49bUVVwXdxZzhY09wWGM>

Celle-ci permet de remettre le festival dans son contexte, d'explorer les possibilités des différents terrains, et a permis de conclure que le futur parc des Cherpines, devant les futurs équipements publics culturels et sportifs, présente les meilleures opportunités à terme (horizon 2025). En attendant (notamment l'avancement des travaux aux Cherpines, évitant de déménager au gré des chantiers), il est préférable de demeurer sur la Butte, principe accepté par le Conseiller administratif délégué et le service culturel.

Sur le même principe, et vu les faibles remarques des riverains cette année, la commune a déclaré accepter le principe de maintenir les 3 soirs en 2017. Par contre, la somme prévue pour l'anniversaire ne sera bien sûr pas renouvelée, et demandera donc au comité de trouver de nouveaux fonds pour maintenir cette troisième soirée. Dans cet esprit, le poste de permanent devrait aider à cela.

Local/studio dans la ZIPLO : Présentation du projet en cours de l'association, pour la location d'un espace (150 m²) dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates, en vue de la création d'un complexe musical offrant deux locaux de répétitions (dont un équipé pour enregistrer studio), un « foyer » (espace détente, buvette) et un local de stockage. Plus d'informations seront données prochainement par email ainsi qu'à la prochaine AG.

Démission de Sophie Matter : Sophie Matter annonce qu'elle quitte le comité de l'association et du Plein-les-Watts Festival. Elle souhaite donner de son temps dans des nouveaux projets, mais reste membre de l'association et restera active pour certains projets, notamment des événements et le projet des Cherpines. La démission sera effective lors de l'assemblée ordinaire de janvier.

Commission sécurité festival : Yves demande la mise en place d'une commission sécurité qui serait active dans l'année pour préparer l'événement (organisations, motivation des bénévoles, etc.), et notamment questionner le recrutement des bénévoles accès et scènes.